

20 c *Empire* dentelé, Hulot fait de la résistance... aux pointillés tout comme les philatélistes !



Cinquième bleu de France, le numéro 22 des catalogues n'est autre qu'un numéro 14 pourvu de dents. Ce timbre émis en 1862 servira jusqu'en 1870 bien que l'impression s'arrête en 1867. Des années riches en événements avec en outre la campagne du Mexique (1861-67), l'inauguration du canal de Suez en 1869 et la défaite de Sedan en 1870 ! Difficile de ne pas s'y intéresser, de ne pas mettre ces petits morceaux de la grande histoire dans nos albums. Pourtant notre numéro 22 est un mal aimé des collectionneurs et peu représenté en quantité dans les ventes sur offres. Dommage car c'est se priver d'une fort belle collection d'oblitérés, de tête-bêche sans être exhaustif. Retour sur ce dentelé qui finira bien par percer !

S'il y a une personne qui se serait volontiers passée du numéro 22 des catalogues, c'est bien Anatole Hulot, l'adjoint au graveur général des Monnaies et Médailles, chargé de la fabrication des matériels d'impression et dont nous avons déjà abondamment parlé. En 1855, la poste sait qu'elle a gagné son pari, celui de l'utilisation des timbres. 85 % des lettres sont affranchies et la fameuse « prime » que nous évoquons dans notre livraison précédente a parfaitement fonctionné. Tout va presque pour le mieux, à ceci près que les guichetiers comme les employés de maisons de commerce trouvent le découpage des timbres particulièrement fastidieux et qu'il constitue une belle perte de temps. Leurs homologues britanniques n'ont plus ces problèmes, eux qui disposent de timbres dentelés depuis 1854. Cela n'échappe pas à la poste française et son Conseil décide lors de la séance du 7 septembre 1855 que :

« 1) Les timbres-poste livrés au public par l'administration des Postes seront pointillés de façon à rendre plus facile et plus rapide la vente au détail et à favoriser l'adhérence des figurines sur les correspondances.

2) L'administration des Postes est autorisée à traiter des conditions de prix et d'exécution pour l'application du nouveau système, sauf à en référer ultérieurement

à la sanction ministérielle ». Par pointillé comprenez dentelé et de cela Hulot ne veut pas entendre parler. Il bénéficie avec l'administration d'un accord avantageux lui conférant une situation de monopole dont il tire de confortables bénéfices. Se compliquer la vie et obérer son bénéfice avec des histoires de dents et des machines à acheter, pas question. Pourtant il est tenu par son contrat de supporter les frais liés à la fabrication des timbres mais il fait la sourde oreille. Un dénommé Stourm – le directeur des postes – ne le lâche pas.

En janvier 1858, il rédige une lettre à Pelouze, le président de la Commission des Monnaies et Médailles, qui évoque le sujet du pointillage : « Vous avez connaissance du système apporté par l'office anglais pour la séparation des timbres-poste. Une série de petits trous faits à l'emporte-pièce forme une ligne ponctuée (...) L'administration des postes désire depuis très longtemps appliquer l'amélioration dont il s'agit à la fabrication de nos timbres de France mais, jusqu'à présent, elle n'a pu y parvenir. Toutes les tentatives qu'elle a faites dans ce but auprès de M. Hulot sont restées infructueuses et c'est pour vaincre cette résistance que je crois devoir, Monsieur et cher collègue, réclamer l'appui de votre concours et de vos lumières (...) Or, dans

Fiche technique du n° 22

Dénomination

Aucune, les collectionneurs l'appellent par son numéro ou le « 20 c » Empire dentelé.

Date d'émission :

août 1862

Date de retrait :

avril 1867, utilisé jusqu'en 1870. Il est remplacé par le 20 c Empire Lauré en avril 1867.

Chiffre de tirage et de vente :

Tirage : 1 119 304 500

Années	Nombre de timbres
1862	76 318 800
1863	194 805 600
1864	225 021 900
1865	215 702 700
1866	230 708 100
1867	176 747 400

Chiffres de vente inconnus mais probablement équivalents à la totalité du tirage.

Impression : en continu de 1862 à 1867.

Cote

Yvert : 325 € neuf et 1 € oblitéré.

Maury : 290 € neuf, sans charnière et 3 € oblitéré

Principales nuances : moins nombreuses et nettement moins spectaculaires que sur le n° 14, elles font néanmoins partie intégrante de la collection du n° 22. Voici celles que l'on peut trouver dans l'ordre chronologique de leur parution aux guichets :

	neuf sans charnière	avec charnière	oblitéré sur lettre
Bleu terne (1862)	300	110	2 3
Bleu foncé (1864)	400	150	2 3
Bleu ciel (1865)	365	135	3 5
Bleu-gris (1866)	290	100	2 3
Bleu ciel vif (1867)	415	160	3 5
Bleu sur azuré	500	175	3 5

ma pensée, le pointillage des timbres-poste doit être considéré comme le complément indispensable de leur emploi, et, par conséquent, comme l'amélioration la plus désirable de toutes celles qui pourraient être apportées dans leur fabrication. Quant à la dépense, elle doit être sans importance pour M. Hulot, en présence des bénéfices considérables qu'il a retirés de la fabrication des timbres-poste, bénéfices qui tendent continuellement à s'accroître (...). Si M. Hulot devait refuser à déferer à cette invitation, il y aurait lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas de proposer à Son Excellence M. le Ministre des Finances de rapporter son arrêté du 2 avril 1851 pour fait d'inexécution de conditions imposées à l'entrepreneur, et de remettre la fabrication de timbres-poste dans de nouvelles mains».

Le 3 juin 1858 Hulot joue la montre et l'enlèvement du dossier en se fendant d'un joli plaidoyer en défaveur de la dentelure : « (...) à moins que les feuilles de timbres soient en papier carton, lissé fortement comme celles de M. de La Rue, et que l'employé qui les manie n'ait une extrême dextérité, elles tombent en morceaux entre ses mains ! (...) Je fais grand cas de l'ordonnance mathématique de mes timbres : c'est un moyen infaillible contre le faussaire lithographe qui voudrait

composer des feuilles entières par des reports successifs ; aussi la persistance avec laquelle la machine vient toujours pointiller sur les parties imprimées au lieu de se placer dans les espaces blancs réservés entre elles, et ainsi détruire l'effet des lignes est une des imperfections du perforating qui m'est le plus particulièrement désagréable. C'est un défaut irrémédiable du système. Je conclus en disant que jusqu'à ce jour, je trouve la machine Archer trop imparfaite pour nos timbres-poste, ou nos timbres-poste trop parfaits pour la machine ».

Une résistance entêtée

Le plus étonnant dans cette affaire, c'est que cette argumentation empreinte de mauvaise foi ne manque pas d'impressionner Pelouze qui rajoute une note au rapport Hulot : « Il faut remarquer que la perforation des timbres-poste n'est demandée par personne en France (...) que ce soit un entrepreneur quelconque ou l'administration qui fasse le piquage, peu de personnes connaissent l'impossibilité de le bien faire et tous sachant que la confection des timbres-poste a lieu à la Monnaie, il en résultera que ceux qui connaissent M. Hulot lui imputeront une imperfection qui ne sera pas de son ●●●



Le bleu foncé de 1864

La nuance bleu ciel pâle de 1865

Le bleu-gris de 1866

Variétés : les tête-bêche sont des variétés relativement courantes. Cinq panneaux différents ont été affectés par cette variété recherchée et spectaculaire : à la case 20 du panneau A2 ; aux cases 10 et 33 du panneau A4, à la case 90 du panneau C3 et à la case 51 du panneau B4. On peut estimer son tirage à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires, ce qui n'est pas rien ! Toutefois le nombre de tête-bêche ayant survécu au temps est suffisamment faible pour en faire des pièces rares. L'Yvert cote la paire, tête-bêche 4 750 € en neuf et 1 300 € oblitéré.



Superbe tête-bêche, à droite d'une bande de 5



20 c foncé, tête-bêche, oblitération GC et superbe centrage (vente Baudot)



Une bande de 4 avec tête-bêche, oblitération GC 2046, C&D T 15 Lille (vente Roumet)



On connaît la variété dite « à la pipe » du n° 29 Empire lauré, voici celle du n° 22 avec la légende « EMPIRE FRANC » sur la partie supérieure.



Les piquages décalés sont nombreux et témoignent des difficultés de « pointillage » rencontrées par Hulot. A rechercher tant sur lettres que détachés.

●●● Usages prévus : affranchissement de la lettre de bureau à bureau de 10 grammes.

Tirages spéciaux : le 20 c a été surchargé « SPECIMEN ». Les experts pensent qu'il y a eu au moins deux tirages pour ces surcharges. La

première aurait été apposée en 1862, la seconde en 1865 ou 1866.



Oblitérations

La collection des timbres détachés ou sur lettres est importante et passionnante. L'Yvert donne les cotes suivantes :

Grille :	50	350
Gros points :	50	500
Pointillé :	20	70
Etoile (rouge) :	100	1 000
Losange petits chiffres :	5	10
Ancre :	17	70
Petit cachet à date :	5	10
Cachet à date à cercle pointillé :	11	70
Cachet à date des imprimés (rouge) :	40	340
Cachet à date de bureau de Passe :	30	90
O.R. dans un cercle :	50	535

Le Maury est nettement plus détaillé et couvre aussi l'étranger. Voici quelques cotes :

Cachet à date « Brigade Française d'Italie – Bau » :	135
Cad « Corps Exp. d'Italie – 2 ^e Division » :	70
Cad « Armée d'Italie – Bau » :	55
Cad « Corps Exp. Mexique - Bau » :	100
Cad « Corps Exp. Mexique – Vera Cruz » :	175
Cad « C Exp Mexique » – v Franç / v ANGL :	65
Cad rouge « C Exp Mexique » v Franç / v ANGL » :	150
Cachet S manuel (Exp du Mexique)	135

●●● fait et que tous accusent la commission des Monnaies de laisser faire ». Le projet est ajourné mais c'est sans compter la détermination de Stourm. Il insiste lourdement auprès du ministère et la presse s'empare du sujet qui donne même lieu à un débat, à l'Assemblée comme au Sénat. Le changement de ministre des Finances va signer la fin de la résistance d'Hulot. En avril 1861, Achille Fould qui n'a pas la réputation d'être commode, y compris avec l'empereur concernant le budget, met en demeure Hulot : « L'utilité de cette nécessité [le pointillage] est reconnue mais comme on n'avait pas jugé qu'elle répondait à un besoin public et urgent, mon prédécesseur en a ajourné l'exécution (...) Aujourd'hui, l'industrie privée paraît vouloir se livrer à l'opération du pointillage des timbres et le public a accueilli avec faveur les premiers essais, très imparfaits du reste. Il conviendrait que l'administration ne se laissât pas devancer dans cette voie par des industriels, et je vous prie de soumettre à nouveau à la commission que vous présidez et au directeur de la fabrication des timbres. Je compte sur le dévouement de ce fonctionnaire pour seconder autant que possible les vues de l'administration ». Hulot tente un ultime marchandage en proposant une perforation

Franquéado Vera Cruz (Exp du Mexique) 175

Cachet gros chiffre étranger :	
Anglais 324 de Guernesey :	150
Anglais A 25 de Malte	160 2 000
Anglais 723 de Southampton	130 1 350
Anglais 324 de Guernesey	150 1 600
Anglais 409 de Jersey	160 1 800
Espagnol :	50 325
« Roue de charrette » espagnol :	45 300

partielle : les 10, 20, 40 et 80 c auraient droit à une dentelure de façon à les différencier des autres ! En vain et le 23 décembre 1861, une décision officielle annonce la perforation des timbres à 10 et 20 c pour le 1^{er} avril 1862 et le 1^{er} juillet pour les autres. Et c'est ainsi qu'Hulot part à Londres en janvier 1862 – probablement de méchante humeur – pour acheter des machines qui ne seront mises en service qu'en août. La perforation du 20 c bleu (le n° 14 des catalogues, se reporter à notre édition de septembre) débute le 13 août 1862 et le « nouveau » timbre (le n° 22) arrive aux guichets début septembre.

Mal aimé des collectionneurs ?

De la résistance, il n'y a pas qu'Hulot qui en fait avec ce n° 14 devenu 22, une fois pourvu de dents. Si l'on observe les catalogues de V.O., que l'on se rend chez les marchands, force est de constater que les quantités sont faibles. Mal aimé des philatélistes notre dentelé ? un peu quand même. Pourquoi donc lorsque l'on possède une belle collection du n° 14 avec ses variétés, ses nuances s'évertuent à les trouver – difficilement – dans les stocks du n° 22 ? Pourtant ces timbres, qui ne bénéficient pas d'une cote aussi élevée que le n°14, méritent

de s'y intéresser. Ainsi, lorsque l'on regarde les chiffres de tirage de 1862, ils sont indiscutablement faibles. La dentelure n'a débuté qu'en août et les timbres imprimés de janvier à juillet ont été émis non dentelés. Une situation quasi analogue en 1867 où deux planches du 20 c *Empire lauré* sont mises en service en avril. Il semble que le *non lauré* ait été encore imprimé conjointement avec le *lauré* jusqu'en avril-mai 1868 dans l'attente de la confection de planches supplémentaires. N'hésitez donc surtout pas à rechercher les affranchissements mixtes de cette période, encore négligée. Que dire des belles variétés avec notamment les tête-bêche, la légende « EMPIRE FRANC » et tant d'autres (se reporter à l'encadré) qui méritent toute votre attention. S'agissant des oblitérations, le terrain de chasse est important et cette fois justement bien cotées par le *Maury*. Quant aux amoureux de l'histoire postale, ils trouveront leur bonheur dans la recherche de plis venant des bureaux du Levant, du corps expéditionnaire du Mexique et nous sommes loin d'être exhaustifs. Ne faites pas de la résistance aux pointillés comme Anatole Hulot et prenez plaisir à prolonger votre collection du n° 14. ■

Nicolas de Pellinec

Cad « Admon de cambio » espagnol	55	325
Griffe « Estrangero Barcelona » espagnole	65	375
Grille de Civita-Vecchia	75	950
Barres de Livourne	125	1 500
Barres rectangle de Livourne :	125	
Grille italienne avec numéro :	70	775
Cad italien :	135	1 500
Griffe « Francia via di Mare » italienne :	40	425

Griffe rouge « Francia via di Mare » italienne :	50	675
Griffe « Via di Mare » italienne :	100	1 150
Griffe rouge « Via di Mare » italienne :	125	
Cad Suisse :	385	4 750



PSC, ces trois lettres renvoient au bureau spécial du palais de Saint-Cloud.



Une belle oblitération « ancre », cachet à date octogonal « Corrsp. d. Armées / Saintonge (vente Roumet).



Un affranchissement mixte avec le n° 6 des Pays-Bas, oblitération griffe Franco et cachet à date bleu, ambulant Pays-Bas 2 / Erquelines (vente Roumet).



Les n° 21, 22 et 23, cad de Toulon pour le Gabon (Vente Roumet).



Ancre, belle combinaison des n° 22 et 23, cad de l'Aunis sur lettre de Marseille pour Civita Vecchia (vente Roumet).



Une pièce unique cette lettre originaire du Mexique, affranchie d'une paire du n° 22 et un 10 c bistre. Cette lettre qui est une pièce majeure de la poste militaire durant l'expédition du Mexique. Oblitérations, une étoile rouge de Paris et la griffe « PD » en rouge.